



Déclaration liminaire CAPL n°2

Après la promulgation de la loi dite « de transformation de la Fonction publique » le 6 août dernier, se tenait ce jeudi 19 septembre la 1ère réunion sur les décrets d'application de la loi.

Le projet de décret présenté concernait deux sujets importants pour les personnels, lignes directrices de gestion et les CAP, avec leur application dans les 3 versants de la Fonction publique.

La suppression des prérogatives des CAP, déjà prévue en matière de mobilité, d'avancement et de promotion, est aggravée dans le projet de décret qui va plus loin que ce que prévoit la loi du 6 août.

La CGT s'insurge sur la volonté affichée du gouvernement de limiter la défense des personnels et l'action syndicale en vidant les CAPL de leurs compétences .

A cette loi s'ajoute le plan Darmanin véritable outil de destruction de notre administration. Double peine pour les agents de la DGFIP .

C'est dans ce contexte nous siégeons dans cette CAPL de liste d'aptitude de C en B.

La CGT Finances Publiques revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons, un certain nombre d'agents ne peut accéder à la promotion par le concours. Elle revendique la mise en place d'un réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude.

Par ailleurs nous demandons à la direction de faire preuve de courage à l'attention des agents définitivement écartés de la liste d'aptitude en leur proposant un entretien pour clarifier leur situation.

La CGT dénonce l'opacité de l'établissement de la liste d'aptitude. Elle exige des critères précis qui permettraient aux agents d'évaluer leurs chances réelles de promotion dans l'attente du remplacement de la liste d'aptitude par un véritable examen professionnel adapté à la réalité des fonctions exercées, permettant une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises des agents durant leur carrière professionnelle.

La CGT revendique également qu'un rapport soit établi et communiqué aux élus pour tous les candidats quelque soit leur proposition de classement (excellents, très bons, à revoir).

